

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1497

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Carvalho, M. Charroux, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et
M. Serville

ARTICLE 5

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

«10° Un objectif minimal d'utilisation de produits biosourcés dans la rénovation thermique et les catégories de bâtiments concernés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent que l'augmentation de l'utilisation des produits biosourcés soit inscrite dans le décret déterminant les conditions des travaux de rénovation énergétique.

En effet, les produits isolants biosourcés apportent des bénéfices en terme énergétiques sur le cycle de vie, mais aussi de qualité de l'air. La filière isolation biosourcée dispose d'une capacité d'industrialisation à partir de ressources locales et nationales à conforter en raison de son caractère émergent.

Un objectif d'utilisation de matériaux biosourcés défini par la filière donnerait une impulsion bénéfique.